



Un contrat de travail inexistant

Par **stephanie57**, le **26/05/2010** à **21:57**

Bonjour, rnj'ai récemment eus une convocation par les prud'hommes, l affaire est que une fille m'accuse de lui devoir une somme d'argent et elle m'accuse également de lui avoir mis fin a son contrat de travail, brutalement et sans aucun formalisme le 28 mars 2009, pour avoir garder mon fils et ma fille.rncependant nous, nous sommes mises d accord que je la dépannerai par des courses ou en monnaie vu quelle ne percevait plus de chômage et que cela la dépannerais pour mettre de l essence pour pouvoir chercher du travail et quand aucun cas nous procéderions a faire un contrat de travail.rnje voudrais savoir quelle sont mes droits?rnsalutation distinguée rnstephanie jaming